

Motion de soutien du CÉSECÉM au secteur du BTP

Le CÉSECÉM soutient les revendications des acteurs du BTP et leurs salariés dans leur légitime demande de régularisation des paiements afin de préserver leur activité ainsi que les emplois et garantir la continuité des projets de construction sur le territoire.

Le CÉSECÉM exprime ainsi sa solidarité envers ces professionnels du BTP et appelle à une solution rapide pour résoudre cette situation préjudiciable à l'ensemble du territoire.

Voté en séance plénière du CÉSECÉM à l'unanimité des présents, le jeudi 17 juin 2024.